

Le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Attentif à la qualité de vie des habitants, Loire Forez s'est engagé dans un programme volontaire de réhabilitation de l'habitat privé par l'intermédiaire d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).

Les propriétaires occupants les plus modestes peuvent recevoir des aides financières pour le gros entretien et l'adaptation de leur résidence principale.

L'objectif est aussi d'inciter les propriétaires bailleurs à améliorer et développer le parc locatif aujourd'hui insuffisant pour répondre aux besoins de la population de Loire Forez grâce aux subventions de l'ANAH, de la communauté d'agglomération, du Conseil général et de la Région.

Au-delà, le PIG participe à la valorisation du patrimoine bâti et au renforcement de l'attractivité des villes et des bourgs de notre agglomération.

Les 7 grandes étapes de votre projet :

- 1** Contacter le Call Pact (permanence, prise de rendez-vous directe...)
- 2** Elaboration du projet
- 3** Visite de votre opération avec le spécialiste du Call Pact
- 4** Constitution du dossier de demande de subvention
- 5** Dépôt du dossier de demande de subvention
- 6** Réalisation du projet après notification des financements
- 7** Versement des subventions (des acomptes peuvent être versés).

4 permanences à votre service

Horaires des permanences

Permanences hebdomadaires :

- **Saint-Just-Saint-Rambert** : le mardi de 14h à 15h30 à la maison des associations.
- **Montbrison** : le jeudi de 14h30 à 16h à la maison des permanences.

Permanences tous les 15 jours :

- **Saint-Romain-le-Puy** : le deuxième et le quatrième mardi du mois de 14h à 15h30 en mairie.
- **Saint-Georges-en-Couzan** : le premier et le troisième vendredi du mois de 9h30 à 12h en mairie (dans le cadre de l'OPAH Haut-Lignon jusqu'en novembre 2008).

Contactez le CALL PACT

CALL PACT :

2, rue A. Briand et de la Paix - 42000 Saint-Etienne
Tél. 04 77 43 08 80 - Fax 04 77 38 04 41
association@pact42.fr



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

Plus d'informations :

<http://pighabitat.loireforez.fr>



Rhône Alpes Région

conception graphique: Catherine Ormon

ne pas jeter sur la voie publique

LOIRE
Agglomération
FOREZ

2007-2010

Propriétaires occupants :
améliorez
et **adaptez**
votre résidence principale !

Action majeure du PLH Loire Forez, le PIG (Programme d'Intérêt Général) de la Communauté d'Agglomération Loire Forez a pour objectif la valorisation des logements du parc privé.

Propriétaires occupants :
des aides financières
conséquentes et des
conseils gratuits pour
améliorer votre logement



Pourquoi faire des travaux ?

- pour améliorer votre confort
- pour moderniser ou adapter votre logement
- pour diminuer vos consommations d'énergie
- pour adapter vos équipements

En bref,
pour améliorer vos conditions de vie et pour valoriser votre patrimoine !

Le PIG : Comment ça marche ?

■ Informez-vous

auprès de l'équipe du CALL PACT :

- en vous rendant aux permanences habitat organisées dans 4 communes du territoire : Montbrison, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Georges-en-Couzan,
- ou par téléphone au 04 77 43 08 80,
- ou via le site internet : <http://pighabitat.loireforez.fr>

■ Définissez votre projet

L'équipe du CALL PACT vous accompagne gratuitement dans votre projet de réhabilitation : conseils techniques et financiers, simplification de vos démarches administratives, recherche d'aides financières.

■ Financez votre projet

Le CALL PACT étudie avec vous les possibilités d'aide financière auprès des différents organismes. Il constitue et gère gratuitement les dossiers administratifs jusqu'au paiement de la subvention.

Les aides aux travaux

Des financements de :

- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- l'État (crédits d'impôts)
- le Conseil général de la Loire
- la Région Rhône-Alpes
- la CAF
- les Caisses de Retraite.

Les travaux subventionnés

Tous les travaux de réhabilitation et d'adaptation peuvent être subventionnés sous conditions de ressources.

Par exemple :

- réfection de la toiture,
 - changement des menuiseries,
 - isolation,
 - adaptation des sanitaires,
 - mise aux normes : électricité, ascenseur...
 - chauffage et énergies renouvelables,
 - travaux spécifiques aux handicaps...
- 